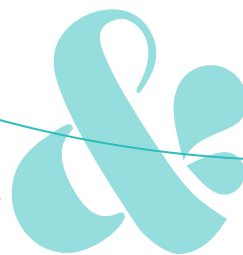


# Flash Inf' Eaux

## L'INFORMATION DU COMITÉ SYNDICAL



**Le Comité syndical, présidé par Jean-François Mary, s'est tenu le vendredi 6 mars 2026, à Sainte-Marie-de-Redon (35). Flash Inf' Eaux #14 vous propose de revenir sur les principaux sujets abordés en séance.**



Comité syndical d'Eaux & Vilaine, le 6 mars 2026

### EXPRESSION POLITIQUE

Les inondations de janvier 2025 et 2026 ont rappelé la vulnérabilité du bassin de la Vilaine face à des phénomènes dont l'intensité et la fréquence s'accroissent. Elles renforcent notre détermination à poursuivre et amplifier nos actions de prévention au service des territoires.

L'état des lieux des masses d'eau du SDAGE Loire-Bretagne, ainsi que les débats autour du futur SAGE Vilaine, mettent en évidence les défis majeurs à relever pour améliorer durablement la qualité de nos milieux aquatiques. Ces enjeux exigent dialogue et engagement. Collectivités, acteurs institutionnels, usagers et citoyens : chacun doit prendre sa part dans cet effort collectif.

Cette séance du Comité syndical s'inscrit dans la perspective de la fin du mandat en cours. Les délégués syndicaux resteront en fonction jusqu'à l'installation du nouveau comité, le 3 juillet 2026, afin d'assurer la continuité de l'action publique.

Je tiens à remercier l'ensemble des élus pour leur engagement tout au long de ce mandat. Ensemble, nous avons renforcé l'action d'Eaux & Vilaine au service du bassin de la Vilaine.

**Jean-François Mary,**  
**Président d'Eaux & Vilaine**

### GRANDS OUVRAGES

## Barrages de la Vilaine amont : Eaux & Vilaine renouvelle son marché d'exploitation

Avec le barrage estuarien d'Arzal, **les 3 barrages de la Vilaine amont situés à Vitré : Haute Vilaine, Cantache et Valière, font partie des ouvrages hydrauliques structurants gérés par Eaux & Vilaine.** Multi-usages, ils assurent 3 fonctions principales : **la prévention des inondations, l'alimentation en eau potable et le soutien d'étiage** en garantissant les débits nécessaires au maintien de la vie biologique et aux différents usages en amont du bassin.



Barrage de la Cantache

En séance du 6 mars 2026, **le Comité syndical d'Eaux & Vilaine a acté le renouvellement du marché d'exploitation hydraulique des 3 barrages de la Vilaine amont,** dont Eaux & Vilaine est propriétaire et gestionnaire depuis 2020. **Ce marché couvre l'ensemble des missions nécessaires au bon fonctionnement et à la sécurité des ouvrages :** surveillance régulière, suivi des données, entretien des équipements, gestion des crues et respect des obligations réglementaires.

Arrivant à échéance fin 2026, le contrat actuel doit être relancé. D'un montant estimé à 100 000 € HT par an, **il serait conclu pour une durée de 4 ans, soit un budget global de 400 000 € HT.** Une procédure d'appel d'offres sera engagée en 2026.



Systeme d'endiguement sur la commune de Saint-Nicolas-de-Redon, janvier 2025

## EAU POTABLE & HYDRAULIQUE

### Vers un 4<sup>ème</sup> Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du bassin de la Vilaine

Eaux & Vilaine porte depuis 2020 le 3<sup>ème</sup> PAPI du bassin de la Vilaine, outil permettant de contractualiser avec l'État et de mobiliser des financements pour la prévention des inondations. Ce programme a déjà fait l'objet de plusieurs avenants pour actualiser les budgets, intégrer de nouvelles actions, notamment après les inondations de janvier 2025.

**Face à la récurrence des risques d'inondation, au changement climatique et aux nouvelles exigences réglementaires, il est proposé de préparer un 4<sup>e</sup> PAPI (2029-2034).** Des évolutions réglementaires (décret n° 2023-504 du 22 juin 2023) devront être prises en compte. L'élaboration d'un PAPI est désormais soumise à :

- La **procédure d'évaluation environnementale** ;
- La **participation du public en 2 phases** : concertation préalable au démarrage du projet, puis consultation du public par voie électronique lorsque le projet est élaboré.

L'évaluation environnementale et la participation du public devront être menées tout au long du projet dont le macro-planning prévisionnel est le suivant : Le calendrier prévisionnel prévoit :

- 2026 : diagnostic
- 2027 : stratégie et programme d'actions
- 2028 : instruction et validation

Un enjeu important est la continuité entre le PAPI n°3 et le futur PAPI n°4. **Le PAPI actuel sera donc prolongé jusqu'à fin 2028 afin d'éviter toute interruption des actions du programme.**

### Eaux & Vilaine prolonge ses actions de prévention des inondations jusqu'en 2028

**Depuis 2018, 21 intercommunalités ont confié leur compétence Prévention des Inondations à Eaux & Vilaine.** Ces transferts sont formalisés via des **protocoles** organisés autour de **3 axes** : l'assistance aux collectivités, la gestion des ouvrages de protection (digues, aménagements hydrauliques) et l'accompagnement ou la maîtrise d'ouvrage des projets de prévention.

Ces protocoles s'appuient sur des **annexes techniques et financières** définissant, pour chaque territoire, un **programme d'actions coconstruit avec chaque intercommunalité.** Initialement établis pour la période 2020-2025, ces programmes doivent aujourd'hui être prolongés pour rester cohérents avec le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du bassin de la Vilaine, jusqu'à fin 2028.

Au-delà du simple report de calendrier, **l'avenant prévoit une actualisation en profondeur des annexes.** Les plannings sont revus, les budgets réévalués et les moyens humains ajustés pour accompagner la montée en charge des projets. La contribution des EPCI pour le bloc 1 (assistance) évolue également, passant de 33 000 à 39 000 € par an, traduisant l'augmentation des besoins d'ingénierie et de suivi.

À travers cet avenant, l'action d'Eaux & Vilaine s'inscrit dans une logique de consolidation des actions de prévention des inondations à l'échelle du bassin, dans un contexte où les risques liés aux inondations demeurent un enjeu majeur.



Restauration du cours d'eau à Villepot

## Villepot : un projet de prévention des inondations associant solutions hydrauliques et démarches fondées sur la nature

À la suite de plusieurs épisodes d'inondation ayant marqué la commune de Villepot (44), des études menées depuis 2019 ont mis en évidence des dysfonctionnements du cours d'eau et du bassin versant. **Une analyse approfondie a permis d'examiner différents scénarios d'aménagement, associant solutions hydrauliques et démarches fondées sur la nature.**

Le projet retenu s'inscrit dans une approche globale combinant la **plantation de haies**, le **reméandrage du cours d'eau en amont**, sa **remise à ciel ouvert dans le centre-bourg**, ainsi que le **redimensionnement de certains ouvrages sous voirie**. Une première phase de travaux a déjà été engagée en 2024, par Eaux & Vilaine.

La seconde étape concerne les **aménagements dans le bourg**, pour un montant estimé à 920 000 € TTC. L'opération bénéficie d'un financement de 243 000 € au titre du Fonds vert. Le reste à charge sera refacturé par Eaux & Vilaine à la Communauté de communes de Châteaubriant-Derval dans le cadre du transfert de la compétence Prévention des Inondations.

**Les travaux sont programmés entre 2027 et 2028, à l'issue de la finalisation des études prévue en 2026.**

## Soudan : acquisition foncière pour un projet de prévention des inondations

Le Comité syndical d'Eaux & Vilaine a validé une acquisition foncière au lieu-dit la Grande Haie, à Soudan (44), dans le cadre d'un projet de prévention des inondations porté avec la Communauté de communes de Châteaubriant-Derval.

**Ce projet prévoit la création d'un ouvrage de ralentissement des crues, destiné à limiter les ruissellements** lors de fortes pluies et à **protéger des habitations ainsi qu'une route départementale.**

Pour permettre sa réalisation, Eaux & Vilaine doit acquérir **une partie d'une parcelle d'environ 9 400 m<sup>2</sup>**, pour un montant estimé à **4 000 €**, ainsi que verser une **indemnité d'éviction** à l'exploitant agricole concerné, évaluée à **5 900 €**. Les frais annexes (bornage, notaire) seront également pris en charge, puis refacturés à la Communauté de communes de Châteaubriant-Derval dans le cadre du protocole Prévention des inondations.

## Convention avec la Ville de Redon pour la gestion du futur système d'endiguement de l'île de Redon

Eaux & Vilaine poursuit le projet de protection de l'île de Redon, dans le cadre du transfert de la compétence Prévention des Inondations par Redon Agglomération.

Le dispositif retenu par les élus combine des **protections amovibles**, une **digue en terre** et une **station de pompage** pour gérer les eaux pluviales.

Si Eaux & Vilaine assurera la gestion du système d'endiguement, **une convention prévoit de confier à la Ville de Redon son entretien et son exploitation, aussi bien en période normale qu'en cas de crue** (mise en place des protections et de la station de pompage, surveillance, gestion des équipements).

Les dépenses engagées par la commune seront refacturées à Eaux & Vilaine. La phase Projet est en cours avec le maître d'oeuvre agréé (SCE). **Le projet doit entrer en phase réglementaire en 2026, avant une enquête publique et des travaux attendus en 2027.**



Vue sur l'île de Redon



Usine d'eau de Vilaine Atlantique

## EAU POTABLE

# Un avenant pour renforcer la cybersécurité de l'usine d'eau de Vilaine Atlantique

Le contrat de concession du service d'eau potable d'Eaux & Vilaine, confié à Suez Eau France depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour une durée de 8 ans, prévoit des exigences renforcées en matière de cybersécurité pour **l'usine de production d'eau potable de Vilaine Atlantique, classée Point d'Importance Vitale**. Un **état des lieux** réalisé au démarrage du contrat a toutefois révélé la nécessité de **mettre à niveau les systèmes d'information et d'étendre le périmètre de cybersécurité au réseau de transport**, pour un **coût estimé à 307 910 €**.

Par ailleurs, un premier bilan du contrat conduit à proposer des **ajustements opérationnels**, notamment l'augmentation de certaines analyses et l'intégration d'une station de chloration, portant l'augmentation totale des charges du délégataire à 429 439 € sur la durée du contrat.

Afin de maintenir l'équilibre économique du contrat, certaines prestations initialement prévues sont supprimées ou reportées, générant une réduction de charges de 424 204 €. Le solde restant sera absorbé par les marges du délégataire. Un **avenant au contrat** a ainsi été proposé par le Collège Eau potable et adopté en Comité syndical.



Étang de l'Etunel, situé sur les communes de Treffendel et Monterfil

## MILIEUX AQUATIQUES & BIODIVERSITÉ

# Étang de l'Etunel : Eaux & Vilaine lance le projet

L'étang de l'Etunel est un étang de 1.5 ha sur le cours d'eau du Serein. Il est situé sur les communes de Treffendel et Monterfil (35) et est la propriété de l'association de pêche de la Gaule mordellaïse.

### Le diagnostic écologique du site a mis en évidence plusieurs dysfonctionnements :

rupture de la continuité écologique, envasement avancé, prolifération de cyanobactéries et dégradation de la qualité de l'eau. Face à ces enjeux, l'association de pêche a confié le projet à Eaux & Vilaine, dans un objectif de restauration des milieux aquatiques.

Des études préalables et de maîtrise d'œuvre se lancent. La conception du projet devrait aboutir mi-2027, pour des travaux à réaliser en 2028. **Une attention particulière sera portée à l'intégration paysagère, à la biodiversité et aux usages locaux**. Des actions de communication avec la population seront programmées en ce sens dès 2026.



Comité syndical d'Eaux & Vilaine, le 6 mars 2026

## COMITÉ SYNDICAL D'EAUX & VILAINE

**COMPOSITION | COLLÈGE EPCI** | Arc Sud Bretagne | Bretagne Porte de Loire Communauté | Brocéliande Communauté | Cap Atlantique | Centre Morbihan Communauté | CC Bretagne Romantique | CC Châteaubriant-Derval | CC d'Erdre et Gesvres | CC Pays de Pontchâteau - Saint Gildas des Bois | CC Région de Nozay | CC de la Région de Blain | Golfe du Morbihan Vannes Agglomération | Liffré-Cormier Communauté | Montfort Communauté | De l'Oust à Brocéliande Communauté | Pays de Châteaugiron Communauté | Ploërmel Communauté | Pontivy Communauté | Questembert Communauté | Redon Agglomération | Rennes Métropole | Roche aux Fées Communauté | Saint-Méen Montauban Communauté | Val d'Ille Aubigné Communauté | Vallons de Haute Bretagne Communauté | Vitré Communauté **COLLÈGE EAU POTABLE** | Cap Atlantique | Golfe du Morbihan Vannes Agglomération | Ouest 35 | Syndicat Eau du Morbihan | CARENE Saint-Nazaire Agglomération **COLLÈGE RÉGION - DÉPARTEMENTS** | Région Bretagne | Département d'Ille-et-Vilaine | Département de Loire-Atlantique